

## Premières données sur la pêche crevettière du fleuve Bandama (Côte d'Ivoire) : Acteurs et Engins de pêche

Gnonleba F. Dit Hervis BOGUHE<sup>\*</sup>, Gouli GOORE BI, Konan G. N'ZI, Stanislas S. YAO, Essetchi P. KOUAMELAN & N'guessan J. KOUASSI

Université de Cocody-Abidjan, UFR-Biosciences, Laboratoire d'Hydrobiologie, 22 BP 582 Abidjan 22, Côte d'Ivoire

<sup>\*</sup>Auteur pour les correspondances (E-mail : fboguh@yahoo.fr)

Reçu le 18-11-2010, accepté le 22-09-2011

---

### Résumé

La pêche crevettière sur le fleuve Bandama (Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest) est de type artisanal. Dans la localité de Taabo, elle est dominée par les ivoiriens (64 %) majoritairement représentés par l'ethnie Souamlin (56 %). Par contre, à Pacobo, les pêcheurs Maliens (78 %) ont le monopole de cette pêche. Parmi eux, les Bozos (29%) sont les plus représentés. Au niveau des ivoiriens, la pêche est surtout pratiquée par les adultes (65 %) dont l'âge varie entre 30 et 45 ans et les vieux de plus de 45 ans (33 %). Ces acteurs sont des pêcheurs-agriculteurs. Au sein de la communauté étrangère, les jeunes de moins de 30 ans (25 %), les adultes (29 %) et les vieux (46 %) sont associés dans l'activité de pêche. Cette communauté est composée de pêcheurs professionnels. Cependant parmi eux, 17,86 % et 45,45 % des pêcheurs respectivement de Taabo et de Pacobo, s'adonnent à d'autres activités (agriculture, élevage et petits commerces) en plus de la pêche. Les mailles des nasses en dessous des normes réglementaires, l'analphabétisme des acteurs étrangers, ainsi que les flux migratoires incontrôlés vers les villages riverains, sont une entrave pour une gestion durable des ressources crevettières.

**Mots-clés :** Pêche artisanale, crevettes, gestion durable, fleuve Bandama, Côte d'Ivoire.

### Abstract

*First data of Shrimp fishery on the Bandama River (Côte d'Ivoire, West Africa): Fishermen and fishing gears*

*Shrimp's fishery on the Bandama River (Côte d'Ivoire, West Africa) is a small-scale fishery. In Taabo locality, fishing activity is dominated by native people (64 %) from the Souamlin ethnic group (56 %). The fishing channel at Singrobo is controlled by Malian fishermen (78 %) from bozo ethnic group (29 %). Among Ivorian, fishing activity mainly concerns adult (65 %) aged between 30-45 years and older than 45 years (33 %). There are farmers-fishers. Foreign fishermen are professional and fishing activity concern youth under 30 years (25 %), adult (29 %) and old men (46 %). Some of them, (17.86 % and 45.45 %), respectively at Taabo and Pacobo, exercise other activity generating money (agriculture, livestock, small businesses). Mesh sizes of the artisanal shrimping gear under standard regulation, illiterate situation of foreign fishers and uncontrolled migratory pattern of the fishermen toward resident villages of the river are serious matter for sustainable exploitation on shrimp's resources*

**Keywords:** Artisanal fishery, shrimps, sustainable management, Bandama River, Côte d'Ivoire

---

## 1. Introduction

Le réseau hydrographique dulçaquicole de la Côte d'Ivoire est dense (Girard & Sircoulon, 1968). En dehors des poissons, ces milieux renferment une faune crevette très diversifiée (Gooré Bi *et al.*, 2007 ; N'zi *et al.*, 2008). Ces crevettes présentent un intérêt économique indéniable (Gooré Bi *et al.*, 2001 ; FAO, 2004). Le prix moyen de vente au kg des crevettes fraîches est de 1580 FCFA dans certaines localités riveraines du fleuve Bandama. Dans d'autres localités (N'zianoua), les crevettes sont cuites à la vapeur et vendues le tas de 5 individus en moyenne à 500 FCFA.

La pêche et les produits dérivés constituent pour les communautés vivant aux abords des cours d'eaux, une source d'emploi et un moyen de subsistance. De ce fait, toute entrave au bon déroulement de cette activité engendrerait des conflits. En effet, en l'absence de mesures de contrôles, l'effort de production atteint des niveaux trop élevés, conduisant à une réduction de la taille des spécimens et des captures (Moses, 1983). A titre d'exemple, la baisse de la production halieutique des lacs d'Ayamé I (Gourène *et al.*, 1999), de Buyo (Vanga *et al.*, 2002), de Kossou (Da Costa & Konan, 2005) et de Faé (Da Costa & Dietoa, 2007) avait provoqué des rivalités pour le contrôle des ressources entre pêcheurs allogènes et autochtones. Cela a entraîné l'expulsion des pêcheurs non nationaux de ces plans d'eaux. Un cas similaire s'est aussi produit sur le fleuve Bandama dans le département de Tiassalé en décembre 2008.

Plusieurs travaux existent sur les pêcheries piscicoles marines, lagunaires et lacustres (Vanga, 2001 ; Da Costa & Konan, 2005 et Bedia *et al.*, 2009). Cependant, très peu concernent la typologie et l'exploitation des crevettes des eaux douces de Côte d'Ivoire comparées aux études faites à Madagascar et au Nigéria (Chaboud *et al.*, 2002 ; Nwosu, 2010). Les seules données existantes sont celles de Gooré Bi *et al.* (2001) sur la rivière Bia.

Aussi, dans la recherche de solutions face à l'amenuisement des produits de pêche principalement le poisson, et dans l'optique d'une politique de gestion rationnelle des stocks et de diversification des ressources, que soient pris en compte toutes les ressources halieutiques, les engins de pêche et les acteurs intervenants (Laë & Lévêque, 1999).

Le fleuve Bandama, avec l'existence de plusieurs pêcheries de crevettes de type commerciale, n'a fait l'objet d'aucune étude concernant l'exploitation de cette ressource.

Aussi, la présente étude, menée pour la première fois sur le fleuve Bandama, s'appesantit-elle sur l'identification des sites de production et l'organisation des communautés de pêcheurs de crevettes d'une part, et sur les techniques de captures déployées d'autre part.

## 2. Matériel et méthodes

### 2.1. Zone d'étude

Cette étude a été réalisée dans le cours principal du fleuve Bandama en aval du lac de barrage de Taabo (Figure 1) entre 6°00' - 6°20' de latitude Nord et 4°90' - 5°00' de longitude Ouest. Cette zone est caractérisée par un substrat fait de gros rochers, de sables et de graviers.

Trois localités ont été retenues pour les enquêtes : la localité de Taabo, avec les stations de N'dénou, Ahouati et Sokrogbo ; la localité de Pacobo avec la station de Singrobo et la localité de Tiassalé avec les stations de Broukro, Tiassalékro, M'brimbo et les campements de pêcheurs (SCB, fleuve, île et Bafcao).

Suite à un conflit entre autochtones et allochtones Bozo dans la localité de Tiassalé qui a entraîné la fermeture de la pêche pour une durée de quatre mois, les enquêtes n'ont pu être effectuées dans cette zone.

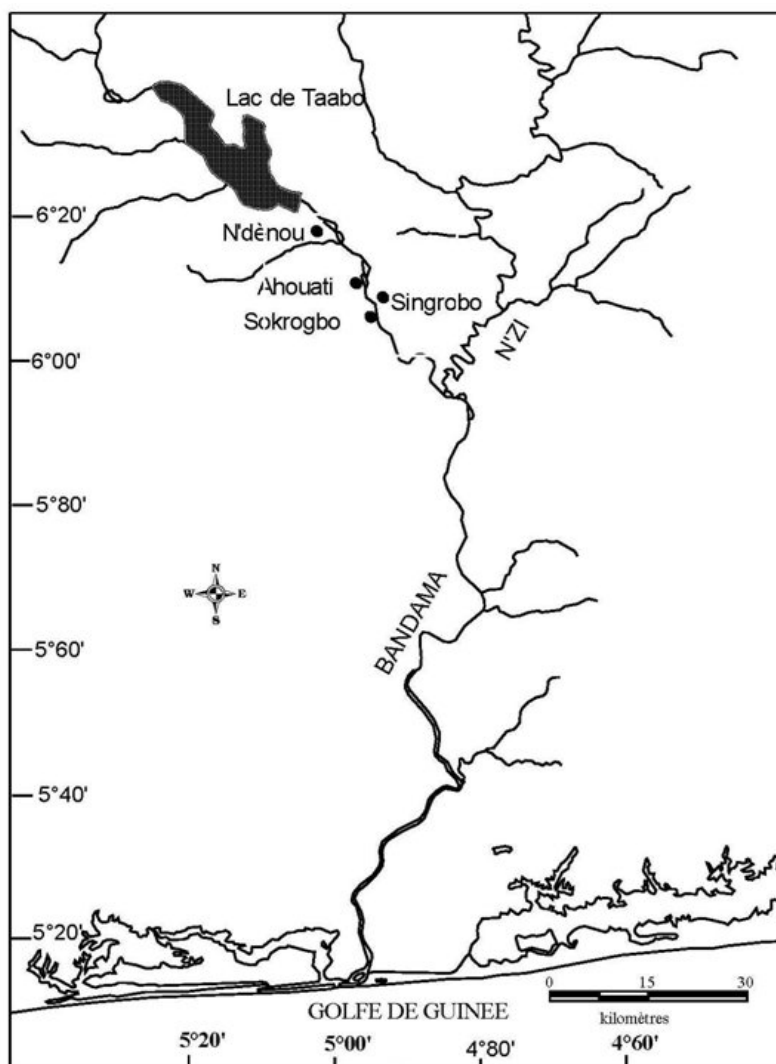


Figure 1 : Situation géographique des stations d'enquêtes (●) sur le fleuve Bandama.

## 2.2. Collecte et traitement des données

Avant le suivi des pêcheurs, des fiches d'enquêtes ont été élaborées et une campagne de prospection de 3 mois a été effectuée d'octobre à décembre 2008. Les stations d'enquêtes ont été sélectionnées en fonction de l'existence d'une exploitation commerciale de crevettes et de leur accessibilité en toute saison. Quatre (4) stations, N'dénou, Ahouati, Sokrogbo et Singrobo, ont été prospectées.

Les données relatives aux pêcheurs sont issues d'enquêtes réalisées pendant 12 mois (janvier à décembre 2009). Les informations recherchées concernent le nom, l'âge, la nationalité, l'ethnie, la religion, la situation matrimoniale, année d'expérience, le niveau d'instruction, la taille du ménage si ces derniers sont mariés, l'engin de pêche (type, nombre, dimensions), l'activité alternative à la pêche, la stratégie et les moyens de subsistance, les contraintes de vulnérabilité et le statut professionnel. Ces informations ont

été obtenues au cours d'interrogatoires directes des pêcheurs, des habitants des villages et des responsables locaux des services de pêche qui délivrent les autorisations. Le questionnaire a été soumis à un effectif de 91 pêcheurs de crevettes.

Les critères utilisés pour la classification des pêcheurs sont ceux de Vanga (2004). Ils sont basés sur le temps consacré à la pêche et les revenus qui en sont tirés. La répartition des pêcheurs par tranche d'âge est inspirée de celle de Tah *et al.* (2009). L'exploitation statistique des résultats a été faite à l'aide du logiciel Excell avec l'outil tableau croisé dynamique. Un test de Chi deux ( $\chi^2$ ) a permis de dégager les similitudes et les dissemblances entre les proportions des acteurs d'une part et le niveau d'étude d'autre part.

### 3. Résultats

#### 3.1. Acteurs en présence

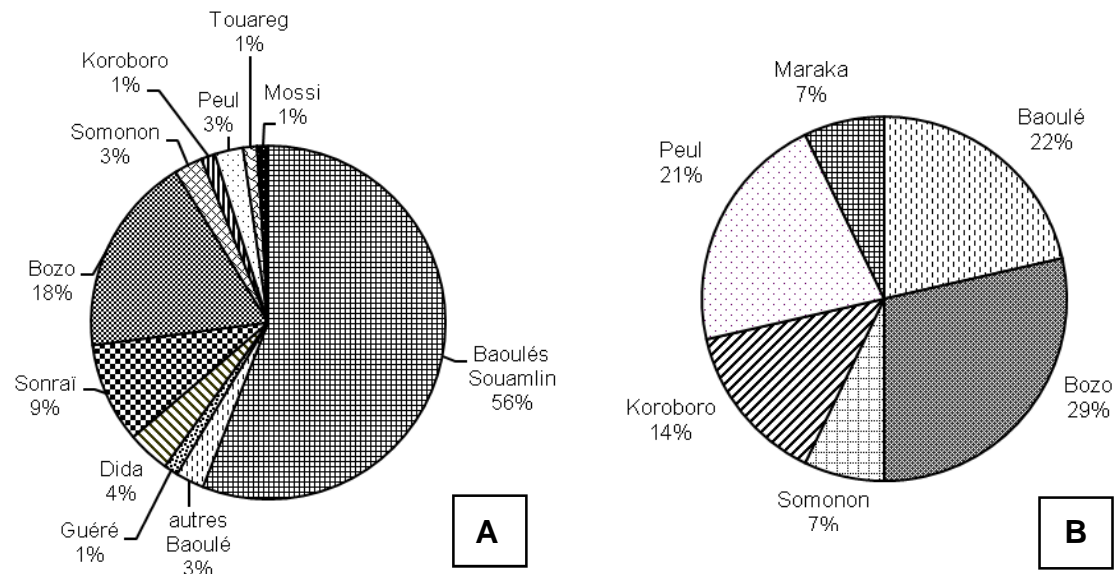
Dans l'ensemble des localités visitées, un effectif de 91 pêcheurs de crevettes a été recensé. A Taabo, il a été dénombré 77 pêcheurs qui se

repartissent entre les stations de N'dènou (41 pêcheurs), Ahouati (25 pêcheurs) et Sokrogbo (11 pêcheurs). Pacobo, représenté par la seule station de Singrobo, 14 pêcheurs ont été recensés.

A Taabo (Figure 2 A), les pêcheurs de nationalité ivoirienne [Baoulés-Souamlin (56 %), Didas (4 %), autres Baoulés (3 %) et Guérés (1 %)], représentent la proportion la plus élevée (64 %). Ils sont suivis des maliens [Bozo (18 %), Sonrai (9 %), Somonon et Peuls (3 %) chacun, Koroboro, Touareg et Mossi (1 %) chacun] qui constituent (36 %) des acteurs.

A Pacobo (Figure 2 B), les ivoiriens sont uniquement représentés par des pêcheurs du groupe ethnique Baoulé (22 %). Les Maliens (78 %), se repartissent entre Bozo (29 %), Peuls (21 %), Koroboro (14 %), Somonon (7 %) et Maraka (7 %).

Par ailleurs, le test de  $\chi^2$  effectué au sein de la communauté ivoirienne des deux localités montre que les pêcheurs ivoiriens de Taabo sont beaucoup plus impliqués dans la pêche contrairement à ceux de Pacobo ( $\chi^2 = 8,62$  ; dl = 1 ;  $p = 0,0033 < 0,05$ ).



**Figure 2** : Répartition par ethnie des pêcheurs de crevettes recensés dans les localités de Taabo (A) (n = 77) et Pacobo (B) (n = 14) de janvier à décembre 2009.

### 3.2. Niveau d'étude et structure d'âge des pêcheurs

#### 3.2.1. Niveau d'étude

Dans les deux localités étudiées, le taux de scolarisation est plus élevé au sein de la communauté ivoirienne (77 %) (Figure 3 A) contre 31 % dans la communauté étrangère (Figure 3 B). Au niveau de la communauté ivoirienne, 25 % ont un niveau secondaire et 52 % un niveau primaire. Au sein des allogènes, 18 % ont fréquenté l'école coranique, 10 % l'école primaire et 3 % ont un niveau secondaire.

Par ailleurs, le test de  $\chi^2$  montre une différence significative entre le taux de scolarisation des ivoiriens et des étrangers ( $\chi^2 = 19,38$  ;  $dl = 1$  ;  $p = 0,0000$ ).

#### 3.2.2. Structure d'âge

Les pêcheurs recensés dans les deux localités ont un âge qui varie entre 15 et 68 ans. L'analyse des communautés de pêcheurs (Figure 4)

montre 3 classes d'âge. Au niveau des ivoiriens, la tranche d'âge dominante varie entre 30 et 45 ans (65 %). Elle correspond à celle des adultes. Les vieux âgés de plus de 45 ans (33 %) viennent en seconde position. Les jeunes âgés de moins de 30 ans ont une proportion très faible (2 %).

Dans la communauté allogène, les vieux de plus de 45 ans sont les plus nombreux (46 %). Ils sont suivis des adultes (29 %) et des jeunes (25 %).

### 3.3. Situation matrimoniale et charge familiale

Dans les communautés de pêcheurs enquêtées, 92 % des ivoiriens contre 85 % des étrangers sont mariés (figure 5). Au niveau des deux communautés, la tranche d'âge dominante parmi les mariés est celle des adultes (51 %) suivie des vieux (42 %).

Les pêcheurs appartiennent à des unités domestiques variant entre 1 à 14 personnes. Le nombre moyen de personnes en charge par pêcheur est de 6 chez les ivoiriens et de 4 chez les étrangers.

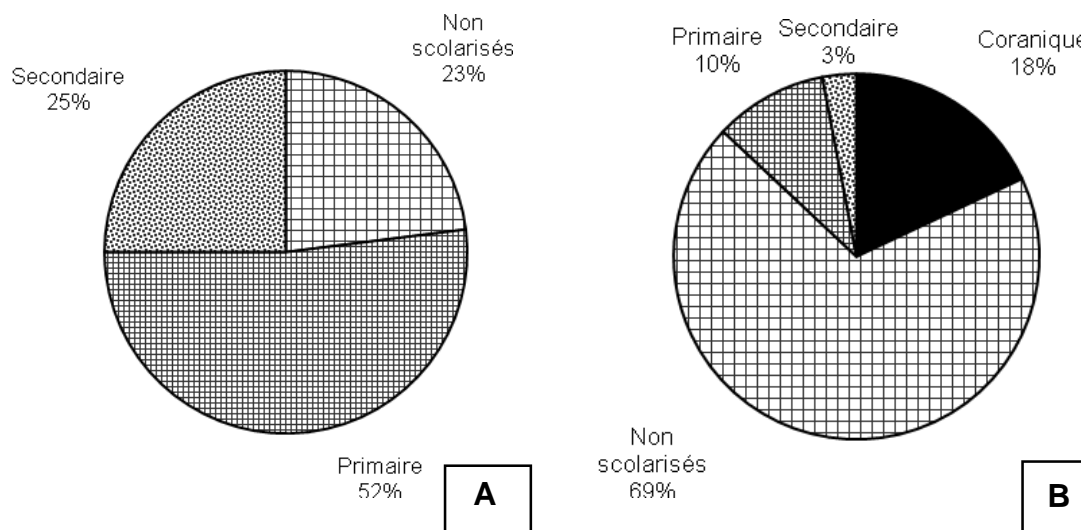
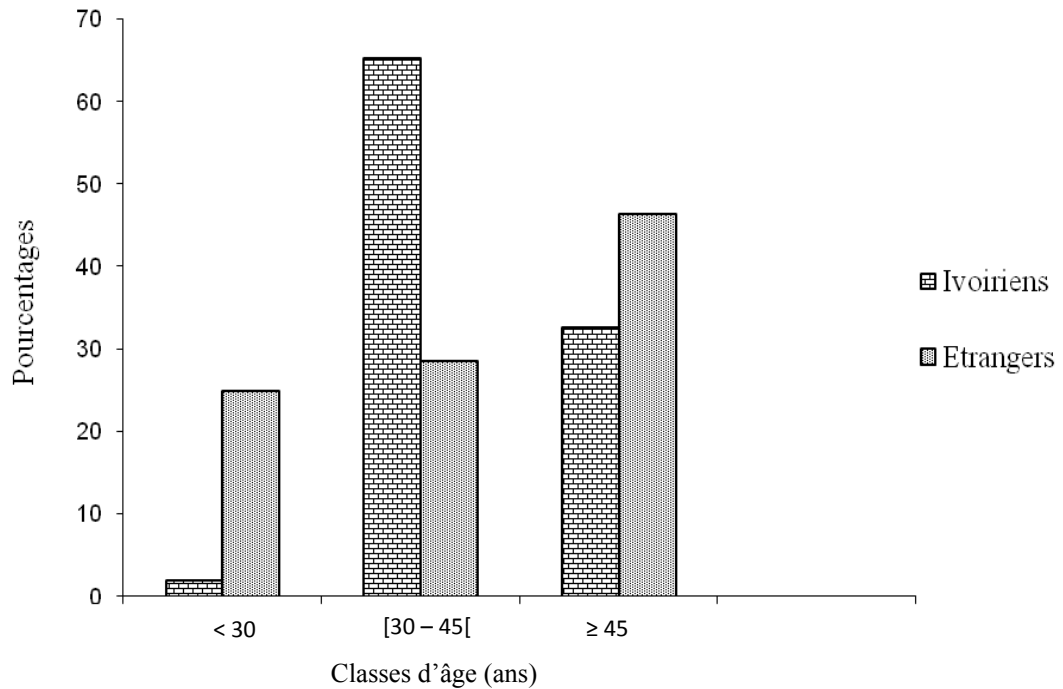
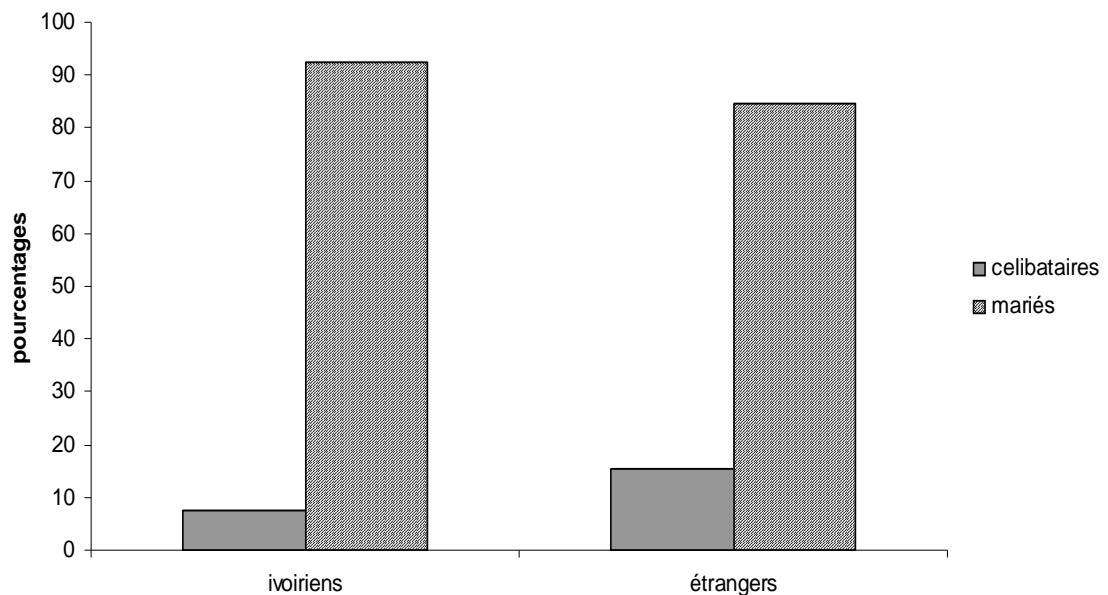


Figure 3 : Niveau d'étude chez les pêcheurs ivoiriens (A) et étrangers (B) recensé dans les localités de Taabo et Pacobo.



**Figure 4** : Répartition par classe d'âge des pêcheurs recensés sur le fleuve Bandama dans les localités de Taabo et Pacobo (n = 91).



**Figure 5** : Situation matrimoniale des pêcheurs recensés sur le fleuve Bandama dans les localités de Taabo et Pacobo (n = 91).

### 3.4. Religion

Les pêcheurs ivoiriens sont majoritairement de religion chrétienne (83 %). Certains sont des animistes (10 %) et d'autres de religion musulmane (7 %). Les acteurs étrangers sont tous des musulmans.

### 3.5. Activités alternatives à la pêche

Dans la localité de Taabo (Tableau 1), 82,15 % des étrangers ont comme activité principale la pêche tandis que 17,85 % pratiquent en plus de la pêche d'autres activités. Parmi ces derniers, 7,14 % ont des plantations de cacaoyers et de cultures vivrières (maïs et manioc), 3,57 % élèvent des moutons, 3,57 % fabriquent de

pirogues et 3,57 % sont des manœuvres. Quand aux pêcheurs ivoiriens, ils alternent activité de pêche et travaux champêtres. Les plantations concernent aussi bien les cultures de rente (cacao, palmiers à huile) que les cultures vivrières (banane, maïs, manioc, etc.).

Dans la localité de Pacobo (Tableau 1), 54,55 % des étrangers exercent la pêche comme activité principale. Les autres (45,45 %), pratiquent en plus de la pêche d'autres activités telles que l'élevage des moutons (36,36 %) et la gestion des boutiques (9,09 %). Chez les ivoiriens, 66,67 % exercent une activité en dehors de la pêche et 33,33 % pêchent uniquement. Ces activités concernent l'élevage des bœufs et les cultures vivrières.

**Tableau 1:** Activités alternatives à la pêche recensées chez les communautés de pêcheurs dans les localités de Taabo et Pacobo

Activités	Taabo				Pacobo			
	Ivoiriens		Etrangers		Ivoiriens		Etrangers	
	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)
Pêche uniquement	0	0,00	23	82,15	1	33,33	6	54,55
Pêche + Élevage de moutons/cultures vivrières	0	0,00	1	3,57	0	0,00	0	0,00
Pêche + Cacao/cultures vivrières	48	97,96	2	7,14	0	0,00	0	0,00
Pêche + Manœuvrage	0	0,00	1	3,57	0	0,00	0	0,00
Pêche + Boutique	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	9,09
Pêche + Élevage de moutons	0	0,00	0	0,00	0	0,00	4	36,36
Pêche + crevetticulture/cultures vivrières	0	0,00	0	0,00	1	33,33	0	0,00
Pêche + Élevage de bœufs / cultures vivrières	0	0,00	0	0,00	1	33,33	0	0,00
Pêche + Cacao /palmier/cultures vivrières	1	2,04	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pêche + Fabrique de pirogues/élevages de moutons	0	0,00	1	3,57	0	0,00	0	0,00
Total pêcheur ayant une activité alternative	49	100,00	5	17,85	2	66,67	5	45,45
Total pêcheur n'ayant pas d'activités alternatives	0	0,00	23	82,15	1	33,33	6	54,55

### 3.6. Organisation des communautés de pêcheurs

A Pacobo, aucune forme d'organisation professionnelle n'a été observée chez les pêcheurs. Cependant, à Taabo, à la station de N'dénou, une association de type coopérative existe. Elle regroupe pêcheurs ivoiriens et étrangers, chaque groupe ayant un responsable. Les responsables sont les interlocuteurs de la chefferie traditionnelle du village et des autorités administratives de la sous-préfecture. La pêche est individuelle quelle que soit la communauté. Cependant, les mareyeurs sont livrés sur programmation. Une fois un client programmé, tous les pêcheurs s'activent à lui livrer sa commande. Chaque mareyeur à un ordre de

passage qui dépend de sa catégorie. Les jeudis sont réservés aux grands grossistes ( $\geq 150$  kg), les lundis aux grossistes moyens (60 - 150 kg) et les samedis aux petits grossistes ( $\leq 60$  kg).

Le prix de vente et le mode de commercialisation connaissent d'énormes fluctuations. Les Maliens, qui ont débuté ce commerce, vendaient le tas de 8 à 10 crevettes à 100 FCFA. La vente au kilogramme a débuté en 1997. Le kg de crevettes était vendu à 700 F CFA. Aujourd'hui, ce prix est passé à 1600 F CFA.

Dans les deux communautés, les sorties de pêche ont lieu tous les jours de la semaine, sauf les vendredis et les dimanches qui sont les jours de repos et de culte.

### 3.7. Techniques de pêche

Les engins utilisés pour la capture des crevettes sont des nasses appelées "papolos" (Figure 6). Elles appartiennent à la catégorie des engins passifs qui capturent les crevettes vivantes. Ces nasses ont une armature faite en baguettes et en lianes, recouvertes de filets multi filaments de mailles 20 et 28 mm. Les filets les plus utilisés pour la confection des "papolos" ont un maillage de 28 mm. Les "papolos" sont de différentes tailles : les petites ont une partie cylindrique de 23 cm et une partie conique de 20 cm de longueur. Le diamètre de la base est de 37 cm et l'ouverture du cône est de 16 cm. Les grandes ont une partie cylindrique de 34 cm et une partie conique de 31 cm. Le diamètre de la base est de 45 cm et l'ouverture du cône de 20 cm. Au niveau de la partie cylindrique de chaque nasse, se trouvent deux ouvertures en forme d'entonnoir. Un "papolos" dure en moyenne 3 ans.

Le nombre moyen de nasses par pêcheur est de

58 et 88 respectivement à Taabo et Pacobo. Pour capturer les crevettes, les "papolos" sont appâtés et posés dans l'eau, les ouvertures en forme d'entonnoir positionnées dans le sens du courant. Ceci pour éviter que les débris végétaux dérivants ne bouchent l'entrée de la nasse. Ils sont lestés avec une ou deux pierres selon que le courant est lent ou rapide. L'appât utilisé, appelé "boue", est un mélange de son de riz et de maïs bouilli.

Les engins sont posés et relevés le matin entre 6h et 8h. En dehors des vendredis, dimanches et jours de fête, les autres jours sont ouverts à la pêche. Le pêcheur visite ses nasses dans le but de remplacer les appâts consommés et constituer des viviers dans des nasses spéciales appelées nasses de réserves. Les viviers sont relevés uniquement les jours de ventes ou "pesés". A Taabo, les pêcheurs de crevette débarquent trois fois dans la semaine. A Pacobo, les débarquements se font tous les jours ouvrables. La pêche de crevettes se pratique toute l'année dans ces deux localités.



Figure 6 : Nasses de type "papolos" en filet multifilament



### 3.8. Historique de la pêche et relation intercommunautaire

A Taabo et Pacobo, les autochtones étaient des pêcheurs qui pratiquaient la pêche de subsistance. Aujourd'hui, avec l'implantation des pêcheurs d'origine malienne et burkinabé, la pêche de subsistance s'est transformée en pêche commerciale.

Dans ces localités, les premières années étaient caractérisées par des rapports cordiaux entre pêcheurs autochtones et allogènes. Depuis décembre 2008, ces rapports se sont détériorés. Les riverains reprochaient aux allogènes l'utilisation d'engins de petits maillages, la cherté des produits de pêche, le non respect de l'autorité villageoise et l'absence d'une période de fermeture de la pêche. La présence quasi permanente de pêcheurs étrangers sur le fleuve, constituait pour les riverains, une entrave aux rituels qui les protégeraient contre les accidents.

Cette situation conflictuelle a engendré la création de taxes imposées aux non nationaux. L'objectif visé était de les amener à contribuer au développement des villages et de réduire leur effectif jugé pléthorique.

## 4. Discussion

Les ivoiriens riverains du fleuve Bandama ne sont pas tous des pêcheurs. Certains se désintéressent de la pêche et ce secteur d'activité est relégué au second plan. Comme le soulignent Laë (1997) et Traoré (1996), ce secteur d'activité est marqué par un nombre élevé de non-nationaux qui en constituent les principaux acteurs. Un constat similaire est noté dans la localité de Pacobo où une faible présence des pêcheurs autochtones est observée. Les autochtones de cette localité marginalisent la vocation halieutique. Pour ces derniers, la pêche n'est pas un héritage qu'on peu léguer à sa progéniture. Cette appréhension de la pêche est accentuée par la stratégie de développement économique de la Côte d'Ivoire orientée essentiellement vers les cultures de rentes (Lazard et Koffi, 1996 ; Vanga, 2001). Dans cette localité, les riverains autochtones se sont principalement orientés vers d'autres métiers : braconnage, conducteur de taxi brousse et convoyeurs, transformant ainsi certains villages

(Singrobo) en un carrefour commercial où les villages et campements, situés plus à l'intérieur des terres, viennent s'approvisionner.

Contrairement à la localité de Pacobo, la pêche crevette à Taabo est dominée par les autochtones de l'ethnie Souamlin. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ceux-ci ont une tradition de pêche héritée de leurs parents. Ce constat est conforme à celui de Verdeaux (1994) et De Surgy (1985). Cependant, l'activité de pêche commerciale a connue un essor avec l'arrivée des pêcheurs Bozos. Cela a suscité la prise de conscience individuelle de la rentabilité de cette ressource (1600 FCA/kg) au sein de la communauté ivoirienne de Taabo. Les bénéfices générés par la vente des crevettes auraient permis à certains pêcheurs, d'acheter des terres cultivables, de mettre en valeur leurs plantations (cacaoyers et bananiers), de scolariser leurs enfants et de s'occuper de leur famille.

La faible participation des jeunes autochtones à la pêche pourrait s'expliquer par leur manque d'expériences. En effet, le métier de pêcheur est physiquement éprouvant et souvent dangereux où la survie des hommes dépend de leur courage, de la qualité de leur équipement et de leur compétence professionnelle (Koffi, 1997). Par conséquent, ce ne sont que les adultes et les vieux, ayant une expérience de pêche qui s'adonnent à cette activité. En outre, les attaques répétées des hippopotames et des crocodiles ont entraîné l'interdiction de la pêche aux jeunes par les parents. Le taux de scolarisation élevé parmi les pêcheurs ivoiriens, pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers, déscolarisés, se sont retrouvés au village. Les terres cultivables étant déjà occupées par les allogènes et les allochtones, ils se sont convertis au métier de la pêche (Dabié, 2009).

L'implication de toutes les tranches d'âge dans la pêche au niveau des allogènes pourrait être due au fait que ces peuples sont des pêcheurs - nomades qui ont une longue tradition de pêche. Les jeunes sont, dès leur bas âge, des aides pêcheurs associés à l'activité de pêche au côté de leurs parents.

En ce qui concerne la classification des pêcheurs par catégorie, les ivoiriens de Taabo peuvent être considérés comme des pêcheurs-agriculteurs. Cette classification adoptée selon les critères de Vanga (2001) décrit mieux ces acteurs. Aussi,

bien que les cultures de rentes leur confèrent un statut de salarié (Da Costa & Dietoa, 2007), les autochtones pratiquent la pêche commerciale toute l'année. Ils se font aider par des manœuvres dans leurs plantations qu'ils rémunèrent souvent grâce aux bénéfices tirés de la vente des crevettes.

La communauté de pêcheurs professionnels étrangers peut être subdivisée en deux sous groupes. Le premier sous groupe est constitué d'individus qui ne s'adonnent qu'à la pêche. Le second sous groupe exerce en plus de la pêche d'autres activités. La diversification des activités menées par ces pêcheurs allogènes les rend de plus en plus sédentaires. Cette tendance à la sédentarité a été déjà observée dans de nombreuses pêcheries lacustres (Da Costa & Dietoa, 2007) et lagunaires (Bedia *et al.*, 2009). Ce comportement résulte de la rentabilité de la pêche crevettière associée à la pratique de cultures de subsistance et à l'exercice d'activités génératrices de revenus.

Les coopératives de pêcheurs de crevettes sont rares en Côte d'Ivoire. La première, constituée d'ivoiriens, a vu le jour en 1995 dans le village de Biaka riverain de la rivière Bia (Gooré Bi *et al.*, 2001). Cependant, plusieurs études mentionnent le manque d'association coopératives au sein des ivoiriens contrairement aux étrangers (Bedia *et al.*, 2009 ; Vanga, 2004 ; Kponhassia, 1994). Dans la zone d'étude, la seule forme d'organisation coopérative existante est celle du village de N'dénou dans la localité de Taabo. Les raisons qui ont motivé ces acteurs seraient, l'obtention d'un meilleur prix de vente et l'accès aux crédits pour mieux s'équiper. Cette association est constituée d'autochtones et de non-nationaux. L'un des principaux obstacles rencontré est la mise en place du bureau. En effet, les ivoiriens estiment qu'ils sont propriétaires des eaux et qu'ils doivent gérer la structure. A l'opposé, les maliens qui contrôlent la clientèle et fournissent l'essentiel de la production de crevettes, réclament la gestion du bureau de l'association.

En ce qui concerne les techniques de pêches de crevettes, les autochtones se seraient adaptés aux nasses de types «papolos» au profit des nasses en lattes de palmes et des "touman". L'alternance activités de pêche et travaux des champs étant difficile, les pêcheurs-agriculteurs

préfèrent-ils, des engins de fabrication facile et de longue durée comme les «papolos» qu'ils peuvent laisser plusieurs jours dans l'eau avant de les relever. Cependant, le maillage de 28 mm des «papolos» est en dessous de la norme réglementaire qui est de 45 mm. Cette modification des mailles des «papolos» pourrait modifier la composition spécifique des stocks exploités ainsi que les quantités débarquées comme notées par Madenjjan & Ryan (1995) et Watson *et al.* (2006).

Les relations de type conflictuel observées entre autochtones et allogènes pourraient être due au fait qu'après l'expulsion des pêcheurs étrangers riverains du lac Kossou en 2000 (Da Costa & Konan, 2005), ces derniers ont migré dans les localités de Taabo, Pacobo et Tiassalé. Cette migration des pêcheurs non-nationaux aurait entraîné une augmentation du nombre de pêcheurs, une diminution des prises, le non respect de l'autorité villageoise et des luttes pour le contrôle des espaces et des ressources.

## 5. Conclusion

Cette étude sur la pêche crevettière du fleuve Bandama a permis de noter que l'exploitation des crevettes dans les localités de Taabo et Pacobo est sous le contrôle de deux groupes d'acteurs. Les autochtones de l'ethnie Souamlin dominent la pêche à Taabo et les allogènes maliens contrôlent la pêche à Pacobo.

Dans la communauté ivoirienne, l'activité de pêche est principalement exercée par les adultes qui sont des pêcheurs-agriculteurs. Les pêcheurs étrangers sont tous des professionnels. Chez ces derniers, toutes les classes d'âge sont représentées dans la pêche. Contrairement aux ivoiriens, un faible niveau d'instruction est observé au sein des acteurs étrangers. Les crevettes sont capturées à l'aide des nasses appelées "papolo" dont les mailles (28 mm) des filets ne répondent pas aux normes en vigueur (45 mm). La seule association de type coopérative existante est celle de Taabo. La pêche commerciale s'est développée avec l'implantation des pêcheurs étrangers. Cependant, en 2008, une crise entre autochtones et allogène a entraîné la fermeture de la pêche.

Ce travail est un préalable qui permet de faire la

lumière sur les pêcheries de crevettes du fleuve Bandama. Vu l'intérêt économique que revêt cette activité, des mesures s'imposent pour une exploitation durable de la ressource, en vue de la limitation des risques d'un effondrement des stocks.

## Remerciements

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES) sur le «Développement d'un indice d'intégrité biotique pour la préservation de la biodiversité du fleuve Bandama». Les auteurs tiennent à remercier toute l'équipe pour la collecte et le traitement des données.

## Références citées

- Bedia A. T., N'zi K. G., Yao S. S., Kouamelan E. P., N'douba V., & Kouassi N. J., 2009. Typologie de la pêche en lagune Aghien-Potou (Côte d'Ivoire, Afrique de L'Ouest) : acteurs et engins de pêche. *Agron. Afri.* **21** (2) : 197-204.
- Chaboud C., Domalain G., Rasoanandrasana N., & Tiandraia A., 2002. Contextes et facteurs de l'exploitation crevettière Malgache (aperçu de l'exploitation et de ses contextes). In : Goedefroit S., Chaboud C., & Breton Y., Eds. *La ruée vers l'or rose : regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*. Paris, France : IRD éditions. pp. 35-56.
- Da Costa K. S. & Dietoa Y. M. 2007. Typologie de la pêche sur le lac Faé (Côte d'Ivoire) et implication pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques. *Bull. Fr. pêche piscic.* **384** : 1-14
- Da Costa K. S. & Konan K. F., 2005. Lac Kossou : Potentiel halieutique et modalité d'un développement durable de la pêche. FAO/PMEDP, Projet Pilote Pêche Kossou GCP/INT/735/UK, Rapp. Expertise, 200 p.
- Dabié D. A. N., 2009. *Les frontières en Côte d'Ivoire : historique, défis et stratégie pour une meilleure régulation du flux migratoire*. Genève, Suisse : O.I.M. 24 pp.
- De Surgy A., 1985. *Les pêches de côte d'Ivoire* (Tome 1). CNRS-CNDCI-IFAN. 224 pp.
- FAO, 2004. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, Rome. 125 pp.
- Girard, G. & Sircoulon, J., 1968. Aperçu sur les régimes hydrologiques de Côte d'Ivoire. Centre ORSTOM Adiopodoumé, Côte d'Ivoire, 56 pp. multigr.
- Gooré Bi G., N'douba V. & Kouassi J. N., 2001. Etude statistique de la pêche et de la commercialisation de deux espèces de crevettes d'eaux douce d'intérêt économique, *Macrobrachium vollenhovenii* et *M. macrobrachion* de la rivière Bia (Côte d'Ivoire). BIOTERRE, Rev. Inter. Sci. de la vie et de la terre **2** (1) : 34-42.
- Gooré Bi G., Kouassi J. N. & Thys Van den Audenaerde D.F.E., 2007. Critères pratiques d'identification et peuplement des crevettes (*Caridea*) de la rivière Bia (Côte d'Ivoire). *Bulletin de l'IFAN Ch. A. Diop*, Dakar T. LII, sér. A, (2) : 163-186.
- Gourène G., Teugels G.G., Hugueny B. & Thys Van den Audenaerde D.F.E., 1999. Évaluation de la diversité ichthyologique d'un bassin Ouest-Africain après la construction d'un barrage. *Cybiuim* **23** (2) : 147-160.
- Koffi B. C. Y. 1997. La pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire : étude géographique. Thèse de Doctorat. Université de Nantes, France. 324 pp.
- Kponhassia G., 1994. *La dynamique de la pêche dans le complexe lagunaire Aby-tendo-Ehy (contribution à la préparation d'un plan d'aménagement des pêches pour la lagune Aby)*. Document 8 FAO. 38 pp.
- Laë R., 1997. Estimation des rendements de pêche des lacs Africains au moyen de modèles empiriques. *Aquat. Living Ressour.* **10** (2): 83-92.
- Laë R. & Lévêque C., 1999. La pêche. In : Lévêque C. & Paugy D., Eds. *Les poissons des eaux continentales africaines : diversité, biologie, écologie, utilisation par l'homme*. Paris, France : IRD édition. pp. 385-424.
- Lazard J. & Koffi C., 1996. Bilan, diagnostic et

- perspective de l'aquaculture et des pêches artisanales en Côte d'Ivoire. Rapport provisoire, Banque Mondiale, 33pp.
- Madenjian, C.P., & Ryan, P.A., 1995. Effect of gear selectivity on recommended allowable harvest with application to the Lake Erie yellow perch fishery. *N. Am. J. Fish. Manage.* **15**: 79-83.
- Moses, B. S., 1983. *Introduction à la pêche continentale*. Ibadan University Press. Afrique Biosciences Network (UNESCO/ICSU): 128 pp.
- Nwosu F. M., 2010. Species composition and gear characteristics of the *Macrobrachium* fishery of the Cross River Estuary, Nigeria. *J. Ocean Univ. China* **9** (1): 71-75.
- N'zi K. G., Gooré B. G., Kouamélan E. P., Koné T., N'Douba V. & Frans O., 2008. Influence des facteurs environnementaux sur la répartition spatiale des crevettes dans un petit bassin ouest africain – rivière Boubo – Côte d'Ivoire. *Tropicultura* **26** (1) : 17-23.
- Tah L., Da Costa K. S., Kouassi J. N. & Moreau J. 2009. Effort de pêche et production piscicole au lac d'Ayamé I (bassin de la Bia ; Côte d'Ivoire) après le départ des pêcheurs « Bozo ». *Agron. Afr.* **21** (1) : 1-115.
- Traoré K., 1996. *Etat des connaissances sur les pêcheries continentales ivoiriennes*. Projet FAO TCP/IVC/4553. 131pp.
- Vanga A. F. 2001. Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire). Thèse de Doctorat Unique. Sciences et gestion de l'environnement, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire. 210 pp.
- Vanga A. F., 2004. Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo. *Rev. Europ. Des Migrations Intern.* **20** (1) : 197-205.
- Vanga A.F., Gourène G., Ouattara M., 2002. Impact de la pêche sur la disponibilité en poissons dans les régions des lacs d'Ayamé et Buyo (Côte d'Ivoire). *Arch. Sc. Cent. Rech. Océanol. Abidjan.* **17** (2) : 1-12.
- Verdeaux F., 1994. Le contexte sociologique. In Durand J-R., Dufour P., Guiral D. & Zabi S.G.F Eds. *Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire (Volume 2)*. ORSTOM, Paris. pp. 367- 398.
- Watson R., Revenga C., & Kura Y., 2006. Fishing gear associated with global marine catches: II. Trends in trawling and dredging. *Fish. Res.* **79** (1-2): 103-111.